



GRANDLYON
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Séance du **23 mai 2011**

Délibération n° 2011-2257

commission principale : proximité et environnement

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Saint Priest

objet : Construction d'un réseau séparatif et création de bassins de rétention et d'infiltration - Individualisation d'autorisation de programme

service : Direction de l'eau

Rapporteur : Monsieur Desbos

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 13 mai 2011

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mercredi 25 mai 2011

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Da Passano, Mme Elmalan, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Kimelfeld, Crimier, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Mme Peytavin, MM. Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Mme Bailly-Maitre, MM. Balme, Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benekadi, M. Bernard B., Mme Bocquet, M. Bolliet, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Mme Cardona, M. Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Fleury, Forissier, Fournel, Galliano, Genin, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Huguet, Imbert, Jacquet, Joly, Justet, Lambert, Mme Laval, MM. Lebuhotel, Lelièvre, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Lyonnet, Morales, Muet, Ollivier, Mmes Palleja, Pesson, MM. Petit, Pili, Plazzi, Quiniou, Réale, Mme Revel, MM. Roche, Rudigoz, Sangalli, Serres, Sturla, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touleron, Touraine, Uhlrich, Mme Vallaud-Belkacem, MM. Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vurpas, Mme Yéréman.

Absents excusés : M. Reppelin (pouvoir à M. Desseigne), Mme Vullien (pouvoir à M. Abadie), MM. Philip (pouvoir à M. Kimelfeld), Passi (pouvoir à M. Réale), Mme Bargoin (pouvoir à M. Barthélémy), MM. Chabert (pouvoir à M. Lelièvre), Kabalo (pouvoir à M. Chabrier), Léonard (pouvoir à Mme Cardona), Millet (pouvoir à M. Thivillier), Nissanian (pouvoir à Mme Tifra), Pillon (pouvoir à M. Fleury), Mme Roger-Dalbert (pouvoir à Mme Revel), MM. Rousseau (pouvoir à M. Suchet), Schuk (pouvoir à M. Grivel), Vincent (pouvoir à M. Da Passano).

Absents non excusés : Mme Bab-Hamed, MM. Giordano, Le Bouhart, Mme Perrin-Gilbert, M. Turcas.

Séance publique du 23 mai 2011**Délibération n° 2011-2257**

commission principale : proximité et environnement

commune (s) : Saint Priest

objet : **Construction d'un réseau séparatif et création de bassins de rétention et d'infiltration - Individualisation d'autorisation de programme**

service : Direction de l'eau

Le Conseil,

Vu le rapport du 4 mai 2011, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

La zone industrielle du secteur du Lyonnais sur la commune de Saint Priest est un territoire important pour le développement économique de l'agglomération et demande à être remis aux normes pour pouvoir se développer.

Actuellement, cette zone industrielle n'est pas raccordée au système d'assainissement collectif de la Communauté urbaine de Lyon. Il s'agit donc de créer un réseau permettant de collecter et d'acheminer les eaux usées jusqu'en station d'épuration et de trouver une solution pérenne pour la gestion des eaux pluviales.

Il existe, par ailleurs, une forte demande de raccordement des industriels au réseau collectif d'assainissement qui souhaitent, d'une part, se conformer aux dispositions de la réglementation applicable, d'autre part, pouvoir étendre leur activité.

Il s'agit aussi, pour la Communauté urbaine, d'être en conformité avec le zonage défini en assainissement collectif au plan local d'urbanisme.

Pour ce faire, une étude d'opportunité et de faisabilité confiée au bureau d'étude SOGREAH a permis d'élaborer des solutions techniques les mieux adaptées aux caractéristiques et enjeux du site. Ces scénarii d'aménagement se décomposent comme suit :

- création d'un réseau gravitaire séparatif de 2 935 mètres en béton,
- 2 ouvrages de rétention/infiltration d'un volume total utile de 216 mètres cubes,
- acquisition de parcelles privatives (RVI) d'une surface totale de 4 800 mètres carrés.

Le coût global de l'opération est estimé à 1 720 000 € HT. L'importance des investissements à réaliser s'explique par la nécessité d'acquisitions foncières estimées à 300 000 € HT. Cette opération sera menée en maîtrise d'œuvre interne par les services de la direction de l'eau. Une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage sera toutefois confiée au bureau d'étude SOGREAH dans le cadre d'un marché à bons de commande pour la constitution du dossier au titre de la loi sur l'eau et pour la réalisation des enquêtes réseaux des industriels.

Il est à noter que ces travaux sont susceptibles d'être subventionnés par l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée et Corse sur la base des taux d'aides en vigueur au moment du dépôt de la demande ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission proximité et environnement ;

DELIBERE

1° - Approuve le programme de travaux relatif à la construction d'un réseau séparatif et la création de bassins de rétention et d'infiltration sur la zone industrielle du secteur du Lyonnais à Saint Priest.

2° - Décide l'individualisation de l'autorisation de programme globale C4 - Gérer le cycle urbain de l'eau sur le long terme pour un montant de 1 787 032 € HT en dépenses sur l'opération n° 2422 -Saint Priest ZI- du Lyonnais décomposée comme suit :

- 1 378 000 € HT en dépenses à la charge du budget annexe de l'assainissement et réparti comme suit :

- . 76 836 € HT sur l'année 2011,
- . 1 018 345 € HT sur l'année 2012,
- . 282 819 € HT sur l'année 2013,

- 342 000 € HT, soit 409 032 € TTC en dépenses à la charge du budget principal réparti comme suit :

- . 340 860 € TTC sur l'année 2012,
- . 68 172 € TTC sur l'année 2013.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 25 mai 2011.